

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2023

DEL-2023-264

L'An deux mille vingt-trois, le 12 octobre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/10/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS,
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, GAUDIN,
GYSELINCK, MEYNET-CORDONNIER, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : Mme MERMIER,
MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT, MARTIN-COCHER.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : Mme AUDETTE,
MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DUGAVE, EVERAERE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANCOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : M. BAUD-GRASSET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes MAYORAZ, WENDLING,
MM. BOUCHET, GENOUD, GEORGES, MILLET-URSIN.

Suppléants : M. PERISSOUD.

Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO,
MM. AEBISCHER, BARRY, BONTEMPS, BOUCLIER, FONTAINE, GRANGER, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALONE,
CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DAVIET, DEFAGO,
DERONZIER, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-
GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, MUGNIER, OBERLI,
PEROU, PERRET, PETIT, ROLLIN, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT,
TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SOULAS, VIVIAN
: du SYANE.

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.
Mme LE DOUJET DESPERTS : Payeure Départementale de Haute-Savoie.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, du collège des communes sous ELD, du collège des Syndicats Intercommunaux sous ELD, et du collège des Etablissements Publics de Coopération intercommunale.

Membres en exercice :	104
Présents :	47
Représentés par mandat :	9
Membres habilités à prendre part au vote :	100
Votants :	56

Objet : ANNULATION DE LA SUBVENTION APPEL A PROJETS 2020 POUR LA COMMUNE DE MORILLON

Exposé du Président,

Dans le cadre de l'édition 2020 de l'Appel à projets (AAP) « Rénovation énergétique des bâtiments publics » du SYANE, la candidature relative à la rénovation du bâtiment « Le Crêt » de la commune de MORILLON a été retenue par le jury réuni le 13 octobre 2020. Cette décision a été confirmée par les élus du Comité syndical réuni le 15 octobre 2020.

Une subvention de 31.132 € a ainsi été attribuée à la commune de MORILLON pour la réalisation de son projet de rénovation.

La commune de MORILLON a informé le SYANE de l'abandon du projet initial et du lancement d'une nouvelle étude sur ce bâtiment.

Les élus de la Commission Maîtrise de l'Energie et de la Transition énergétique réunis le 24 janvier 2023 ont décidé de ne pas maintenir l'octroi de la subvention et d'inviter la commune de MORILLON à renouveler sa candidature à l'Appel à projets 2023, une fois le nouveau projet défini.

Un courrier a été transmis à la commune en ce sens le 7 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités :

1. à valider l'annulation de l'octroi de la subvention d'un montant de 31.132 € à la commune de MORILLON au titre de l'AAP 2020,
2. à autoriser le Président à signer l'arrêté d'annulation correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD GRASSET.

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE